Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES AFFILIÉES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de collectivités publiques affiliées,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE D'ABBARETZ
22 RUE DE LA MAIRIE
44170 ABBARETZ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE D'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE
29 AVENUE DE LA VENDÉE
44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
PLACE DU MARÉCHAL FOCH
CS 30217
44156 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE D'ASSÉRAC
15 RUE DU PONT-BERIN
44410 ASSERAC

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE D'AVESSAC
5 PLACE DE L'EGLISE
44460 AVESSAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE BASSE-GOULAINE
25 RUE DE LA RAZÉE
44115 BASSE-GOULAINE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE BATZ-SUR-MER
34 RUE JEAN XXIII
44740 BATZ-SUR-MER

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA BAULE-ESCOUBLAC
7 AVENUE OLIVIER GUICHARD
BP 172
44504 LA BAULE-ESCOUBLAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ
16 RUE GEORGES CLEMENCEAU
44760 LA BERNERIE-EN-RETZ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE BESNÉ
15 PLACE DE L'EGLISE
44160 BESNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU BIGNON
11 RUE DU MOULIN
44140 LE BIGNON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE BLAIN
2 RUE CHARLES DE GAULLE
CS 90001
44130 BLAIN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE LA BOISSIÈRE-DU-DORÉ
8 PLACE DE LA MAIRIE
44430 LA BOISSIERE-DU-DORE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE BOUAYE
12 RUE DE PORNIC
44830 BOUAYE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE BOUÉE
2 ROUTE DU SYL
44260 BOUEE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE BOUGUENAIS
1 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
BP4109
44341 BOUGUENAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE BOUSSAY
4 RUE VAL DE SEVRE
44190 BOUSSAY

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE BOUVRON
12 RUE LOUIS GUIHOT
44130 BOUVRON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE BRAINS
2 PLACE DE LA MAIRIE
44830 BRAINS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CAMPBON
PLACE DE L'EGLISE
44750 CAMPBON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE CARQUEFOU
RUE DE L'HOTEL DE VILLE
BP 60139
44471 CARQUEFOU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CASSON
3 RUE DE LA MAIRIE
44390 CASSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU CELLIER
62 RUE DE BEL-AIR
44850 LE CELLIER

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA CHAPELLE-DES-MARAIS
16 RUE DE LA BRIERE
44410 LA CHAPELLE-DES-MARAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA CHAPELLE-GLAIN
5 RUE DU FLAVIER
44670 LA CHAPELLE-GLAIN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA CHAPELLE-HEULIN
27 RUE ARISTIDE BRIAND
44330 LA CHAPELLE-HEULIN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA CHAPELLE-LAUNAY
2 PLACE DE L'EGLISE
44260 LA CHAPELLE-LAUNAY

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
16 RUE OLIVIER DE SESMAISONS
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CHATEAU-THEBAUD
1 PLACE DE L'EGLISE
44690 CHATEAU-THEBAUD

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CHATEAUBRIANT
PLACE ERNEST BREANT
BP 189
44146 CHATEAUBRIANT

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CHAUMES-EN-RETZ
1 RUE DE PORNIC
44320 CHAUMES-EN-RETZ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CHAUVÉ
4 PLACE DU CHAMP DE FOIRE
BP 5001
44320 CHAUVE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CHEIX-EN-RETZ
3 PLACE SAINT MARTIN
44640 CHEIX-EN-RETZ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE LA CHEVALLERAIS
14 PLACE DE L'ÉGLISE
44810 LA CHEVALLERAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE
02 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
44118 LA CHEVROLIÈRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE CLISSON
3 GRANDE RUE DE LA TRINITE
BP19117
44191 CLISSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CONQUEREUIL
2 RUE DE LA MAIRIE
44290 CONQUEREUIL

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CORCOUÉ-SUR-LOGNE
1 BAGATELLE RUE DE LA POSTE
44650 CORCOUE-SUR-LOGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CORDEMAIS
AVENUE DES QUATRE VENTS
BP 42
44360 CORDEMAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CORSEPT
6 RUE DE LA MAIRIE
44560 CORSEPT

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE COUERON
8 PLACE CHARLES DE GAULLE
BP 27
44220 COUERON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE COUFFÉ
25 RUE DU GEN.CHARETTE DE LA CONTRIE
44521 COUFFÉ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DU CROISIC
5 RUE JULES FERRY
44490 LE CROISIC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE CROSSAC
9 RUE PIERRE PLAISANCE
44160 CROSSAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE DERVAL
15 RUE DE RENNES
44590 DERVAL

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE DIVATTE-SUR-LOIRE
10 RUE MERIADEC - LAENNEC
44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE DONGES
PLACE ARMAND MORVAN
BP 30
44480 DONGES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE DREFFÉAC
7 PLACE DE L'ÉGLISE
44530 DREFFEAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE D'ERBRAY
6 PLACE DE LA MAIRIE
44110 ERBRAY

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE FAY-DE-BRETAGNE
11 RUE DE LA MAIRIE
44130 FAY-DE-BRETAGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE FÉGRÉAC
1 RUE DE LA MAIRIE
44460 FÉGRÉAC

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE FERCÉ
9 RUE DE LA MAIRIE
44660 FERCÉ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE FROSSAY
4 RUE DU CAPITAINE ROBERT MARTIN
44320 FROSSAY

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU GÂVRE
20 GRANDE RUE
44130 LE GÂVRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE GENESTON
37 RUE JEAN-BAPTISTE LEGEAY
44140 GENESTON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE GÉTIGNÉ
RUE DU PONT JEAN VAY
BP 60051
44190 GÉTIGNÉ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE GORGES
3 PLACE DE L'EGLISE
44190 GORGES

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE GRAND-AUVERNÉ
7 RUE DE LA BARRE DAVID
44520 GRAND-AUVERNÉ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
25 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA GRIGONNAIS
3 RUE DE L'ABBÉ MEREL
44170 LA GRIGONNAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE GUÉMENÉ-PENFAO
22 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
CS 60014
44290 GUÉMENÉ-PENFAO

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE GUENROUËT
1 RUE ANDRÉ CAUX
44530 GUENROUËT

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE GUÉRANDE
7 PLACE DU MARCHÉ AU BOIS
BP 85139
44351 GUÉRANDE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE HAUTE-GOULAINE
2 RUE VICTOR HUGO
CS 22667
44115 HAUTE-GOULAINE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA HAYE-FOUASSIÈRE
6 RUE DE LA GARE
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE D'HERBIGNAC
1 AVENUE DE LA MONNERAYE
44410 HERBIGNAC

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE D'HÉRIC
2 RUE SAINT JEAN
BP 13
44810 HÉRIC

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE D'INDRE
51 AVENUE DE LA LOIRE
44610 INDRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE D'ISSÉ
1 RUE DE LA COUTRIE
44520 ISSÉ

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE JANS
8 PLACE DE L'EGLISE
44170 JANS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE JOUÉ-SUR-ERDRE
87 RUE DU BOCAGE
44440 JOUÉ-SUR-ERDRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE JUIGNÉ-DES-MOUTIERS
11 RUE DE LA MAIRIE
44670 JUIGNÉ-DES-MOUTIERS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU LANDREAU
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
44430 LE LANDREAU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE LAVAU-SUR-LOIRE
1 RUE DE LA MAIRIE
44260 LAVAU-SUR-LOIRE

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LEGÉ
11 RUE DE LA CHAUSSÉE
44650 LEGÉ

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LIGNÉ
3 PLACE DE LA PERRETTERIE
BP 23
44850 LIGNÉ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE
10 RUE CHARLES DE GAULLE
44310 LA LIMOUZINIÈRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LOIREAUXENCE
182 RUE DU MARECHAL FOCH
VARADES
44370 LOIREAUXENCE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU LOROUX-BOTTEREAU
14 PLACE ROSMADEC
BP 20
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LOUISFERT
1 BIS RUE DE L'ESPÉRANCE
44110 LOUISFERT

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LUSANGER
20 PLACE DE L'ÉGLISE
44590 LUSANGER

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MACHECOUL-SAINT-MÊME
5 PLACE DE L'AUDITOIRE
BP 1
44270 MACHECOUL

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MAISDON-SUR-SÈVRE
20 RUE DE LA MAIRIE
44690 MAISDON-SUR-SÈVRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE MALVILLE
RUE MERLERIE
44260 MALVILLE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA MARNE
14 RUE DE LA MAIRIE
44270 LA MARNE

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MARSAC-SUR-DON
1 RUE PIERRE PERCHAIS
44170 MARSAC-SUR-DON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MASSÉRAC
3 RUE SAINT BENOIT
44290 MASSÉRAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MAUVES-SUR-LOIRE
7 RUE CARTERON
44470 MAUVES-SUR-LOIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE
72 RUE DES FRÈRES TEMPLÉ
44520 LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE MÉSANGER
230 RUE DE LA VIEILLE COUR
44522 MESANGER

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MESQUER
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
BP 43014
44420 MESQUER

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MISSILLAC
6 RUE DE LA FONTAINE SAINT-JEAN
44780 MISSILLAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MOISDON-LA-RIVIÈRE
4 RUE DU CAMP
44520 MOISDON-LA-RIVIÈRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MONNIÈRES
4 RUE DE LA POSTE
44690 MONNIÈRES

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA MONTAGNE
PLACE FRANCOIS MITTERAND
44620 LA MONTAGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MONTBERT
RUE DE LA MAIRIE
44140 MONTBERT

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MONTOIR-DE-BRETAGNE
65 RUE JEAN JAURÈS
44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MONTRELAIS
19 RUE DE L'ABBAYE
44370 MONTRELAIS

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MOUAIS
5 RUE DE LA MAIRIE
44590 MOUAIS

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DES MOUTIERS-EN-RETZ
15 PLACE DE L'ÉGLISE MADAME
44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MOUZEIL
1 RUELLE DU CHÂTEAU
44850 MOUZEIL

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE MOUZILLON
47 RUE CLÉMENT GUILBAUD
44330 MOUZILLON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE NORT-SUR-ERDRE
30 RUE ARISTIDE BRIAND
44390 NORT-SUR-ERDRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE NOTRE-DAME-DES-LANDES
13 RUE PIERRE CIVEL
44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE NOYAL-SUR-BRUTZ
1 RUE DE LA MAIRIE
44110 NOYAL-SUR-BRUTZ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE NOZAY
11 RUE ALEXIS LETOURNEAU
BP 35
44170 NOZAY

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE D'OUDON
150 RUE D'ANJOU
44521 OUDON

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PAIMBOEUF
1 QUAI EOLE
44560 PAIMBOEUF

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU PALLET
26 RUE SAINT VINCENT
BP 1
44330 LE PALLET

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PANNECÉ
234 RUE DU STADE
44440 PANNECE

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PAULX
47 GRAND'RUE
44270 PAULX

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU PELLERIN
RUE DU DOCTEUR GILBERT SOURDILLE
44640 LE PELLERIN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PETIT-AUVERNÉ
8 RUE DE LA MAIRIE
44670 PETIT-AUVERNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PETIT-MARS
22 BOULEVARD SAINT LAURENT
44390 PETIT-MARS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PIERRIC
1 PLACE DE LA MAIRIE
44290 PIERRIC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU PIN
11 RUE DU SAPIN
44540 LE PIN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE PIRIAC-SUR-MER
3 RUE DU CALVAIRE
BP 42023
44420 PIRIAC-SUR-MER

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE LA PLAINE-SUR-MER
PLACE DU FORT GENTIL
44770 LA PLAINE SUR MER

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE LA PLANCHE
1 PLACE DE LA MAIRIE
44140 LA PLANCHE

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE PLESSÉ
1 RUE JULES VERNE
44630 PLESSE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE PONT-CHÂTEAU
1 PLACE DOMINIQUE DAVID
CS 60072
44160 PONT-CHÂTEAU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PONT-SAINT-MARTIN
14 RUE DE LA MAIRIE
44860 PONT-SAINT-MARTIN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE PORNIC
RUE FERNAND DE MUN
BP 1409
44214 PORNIC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PORNICHET
120 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
44380 PORNICHET

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PORT-SAINT-PÈRE
13 RUE DE PORNIC
44710 PORT-SAINT-PERE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE POUILLÉ-LES-COTEAUX
176 RUE DE LA MAIRIE
44522 POUILLE-LES-COTEAUX

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU POULIGUEN
17 RUE JULES BENOIT
44510 LE POULIGUEN

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PRÉFAILLES
17 GRANDE RUE
44770 PREFAILLES

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE PRINQUIAU
2 RUE DE LA GAGNERIE
44260 PRINQUIAU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE PUCEUL
16 RUE DE LA MAIRIE
44390 PUCEUL

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE QUILLY
10 RUE DE LA MAIRIE
44750 QUILLY

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA REGRIPPIÈRE
11 PLACE DE L'EGLISE
44330 LA REGRIPPIERE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE LA REMAUDIÈRE
22 RUE OLIVIER DE CLISSON
44430 LA REMAUDIERE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE REMOUILLÉ
1 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE
44140 REMOUILLE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE RIAILLÉ
170 RUE DU CEDRE
44440 RIAILLE

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE
171 RUE SAINT MICHEL
44522 LA ROCHE-BLANCHE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE ROUANS
2 PLACE DE LA POSTE
44640 ROUANS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE ROUGÉ
1 RUE DE LA GARE
44660 ROUGE

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE RUFFIGNÉ
13 RUE DES JONQUILLES
44660 RUFFIGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAFFRÉ
1 COUR DU SEQUOIA
44390 SAFFRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU
PLACE MILLENIA
44860 SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX
5 PLACE DE LA MAIRIE
BP 5
44117 SAINT-ANDRE-DES-EAUX

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX
2 PLACE DE L'EGLISE
44110 SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS
1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-COLOMBAN
30 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
44310 SAINT-COLOMBAN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
6 RUE DE NANTES
44270 SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
PLACE DE LA MAIRIE
44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAINT-FIACRE-SUR-MAINE
8 RUE D'ECHICHENS
44690 SAINT-FIACRE-SUR-MAINE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS
10 RUE DU DOCTEUR PRAUX
44530 SAINT-GILDAS-DES-BOIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS
20 RUE DE LA MAIRIE
44680 SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON
1 PLACE DE L'EGLISE
44190 SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU
AVENUE DU ONZE NOVEMBRE
44640 SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-JOACHIM
64 RUE JOLIOT CURIE
44720 SAINT-JOACHIM

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
4 RUE DES HEURTHAUDS
BP 33
44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
48 RUE DE LA LIBERATION
44670 SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-LÉGER-LES-VIGNES
16 RUE DE NANTES
44710 SAINT-LEGER-LES-VIGNES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAINT-LUMINE-DE-CLISSON
2 ROUTE DE CLISSON
44190 SAINT-LUMINE-DE-CLISSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS
10 RUE DE VERDUN
44310 SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-LYPHARD
1 RUE KERIO
44410 SAINT-LYPHARD

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-MALO-DE-GUERSAC
12 RUE ARISTIDE BRIAND
44550 SAINT-MALO-DE-GUERSAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-MARS-DE-COUTAIS
14 RUE SAINT MÉDARD
44680 SAINT-MARS-DE-COUTAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAINT-MARS-DU-DÉSERT
1 PLACE JEAN MOULIN
44850 SAINT-MARS-DU-DÉSERT

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
17 RUE DU CHEVECIER
44730 SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-MOLF
1 RUE DES EPIS
44350 SAINT-MOLF

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-DE-REDON
26 RUE DE NANTES
44460 SAINT-NICOLAS-DE-REDON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ
PLACE DE LA MAIRIE
BP 2010
44320 SAINT-PERE-EN-RETZ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU
24 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE
PLACE MARCELLIN VERBE
BP 63329
44233 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-VIAUD
PLACE JOLLAN DE CLERVILLE
44320 SAINT-VIAUD

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DES-LANDES
17 RUE DE LA MAIRIE
44590 SAINT-VINCENT-DES-LANDES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET
6 RUE DE L'ÉTANG
44160 SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
ESPLANADE PIERRE BRASSELET
BP 88109
44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAINTE-PAZANNE
10 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
BP 6
44680 SAINTE-PAZANNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE
23 RUE RENE-GUY CADOU
44160 SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SAUTRON
14 RUE DE LA VALLEE
BP 60045
44880 SAUTRON

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SAVENAY
2 RUE DU PARC DES SPORTS
44260 SAVENAY

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SÉVÉRAC
31 RUE DES LANDES DU BOURG
44530 SEVERAC

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SION-LES-MINES
20 RUE DE CHATEAUBRIANT
44590 SION-LES-MINES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DES SORINIÈRES
49 RUE GEORGES CLEMENCEAU
BP 1
44840 LES SORINIERES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SOUDAN
3 PLACE JEANNE D'ARC
44110 SOUDAN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE SOULVACHE
3 RUE DE LA MAIRIE
44660 SOULVACHE

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE SUCÉ-SUR-ERDRE
25 RUE DE LA MAIRIE
44240 SUCE-SUR-ERDRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE TEILLÉ
10 IMPASSE DES JARDINS
BP 1
44440 TEILLE

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DU TEMPLE-DE-BRETAGNE
24 RUE GEORGES BONNET
44360 LE TEMPLE-DE-BRETAGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE THOUARÉ-SUR-LOIRE
6 RUE DE MAUVES
BP 50316
44470 THOUARE-SUR-LOIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DES TOUCHES
1 PLACE JULIENNE DAVID
44390 LES TOUCHES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE TOUVOIS
18 RUE DE NANTES
44650 TOUVOIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE TRANS-SUR-ERDRE
4 PLACE DE L'EGLISE
44440 TRANS-SUR-ERDRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE TREFFIEUX
14 RUE DE LA LIBERATION
44170 TREFFIEUX

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE TREILLIÈRES
57 RUE DE LA MAIRIE
44119 TREILLIERES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE TRIGNAC
11 PLACE DE LA MAIRIE
44570 TRIGNAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA TURBALLE
10 RUE DE LA FONTAINE
BP 51009
44356 LA TURBALLE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE VAIR-SUR-LOIRE
4 RUE DE LA BOULE D'OR
44150 VAIR SUR LOIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE VALLET
9 RUE FRANCOIS LUNEAU
44330 VALLET

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
18 AV CHARLES-HENRI DE COSSÉ BRISSAC
BP 17
44540 VALLONS-DE-L'ERDRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE VAY
5 RUE PRINCIPALE
44170 VAY

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE VERTOU
2 PLACE SAINT MARTIN
44120 VERTOU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE VIEILLEVIGNE
1 PLACE DE LA MAIRIE
44116 VIEILLEVIGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE VIGNEUX-DE-BRETAGNE
9 RUE G H DE LA VILLEMARQUE
44360 VIGNEUX-DE-BRETAGNE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
31 RUE DES JAUNINS
44580 VILLENEUVE-EN-RETZ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE VILLEPOT
18 PLACE DE L'EGLISE
44110 VILLEPOT

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA MAIRE
COMMUNE DE VUE
3 PLACE SAINTE ANNE
44640 VUE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Maire,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE ATLANTIC'EAU
7 CHEMIN DU PRESSOIR-CHÊNAIE
CS 50513
44105 NANTES 4

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE NANTES
2 RUE MARCEL PAUL
BP 90625
44006 NANTES 1

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CAP ATLANTIQUE LA BAULE-GUERANDE AGGLO
3 AVENUE DES NOËLLES
BP 64
44503 LA BAULE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CCAS CLISSON RÉSIDENCE JACQUES BERTRAND EHPAD
1 RUE DU PRIEURÉ
BP 17
44190 CLISSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
PLACE DU MARÉCHAL FOCH
CS 30217
44156 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D' HERBIGNAC
1 AVENUE DE LA MONNERAYE
44410 HERBIGNAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOUGUENAIS
1 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
BP4109
44341 BOUGUENAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARQUEFOU ESPACE DES SOLIDARITÉS
18 RUE JULES VERNE
BP 60139
44471 CARQUEFOU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHATEAUBRIANT
9 ESPLANADE DES TERRASSES
44110 CHATEAUBRIANT

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLISSON
3 GRANDE RUE DE LA TRINITÉ
BP19117
44191 CLISSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COUERON
9 PLACE CHARLES DE GAULLE
44220 COUERON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUÉRANDE
11 RUE DES SAULNIERS
CS 65101
44350 GUÉRANDE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA BAULE
33 AVENUE DU COMMANDANT PROSPER DE NERVO
CS 50500
44505 LA BAULE-ESCOUBLAC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA BERNERIE-EN-RETZ
16 RUE GEORGES CLÉMENCEAU
44760 LA BERNERIE-EN-RETZ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
LA CHAPELLE DES MARAIS
16 RUE DE LA BRIÈRE
44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CHEVROLIÈRE
2 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
44118 LA CHEVROLIÈRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA TURBALLE
RUE DE LA FONTAINE
44420 LA TURBALLE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MALVILLE
RUE MERLERIE
44260 MALVILLE

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MÉSANGER
230 RUE DE LA VIEILLE COUR
44522 MESANGER

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PORNIC
1 RUE JEAN SARMENT
44210 PORNIC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PRÉFAILLES
17 GRANDE RUE
44770 PRÉFAILLES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROUGÉ
1 RUE DE LA GARE
44660 ROUGÉ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
24 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE
44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-JOACHIM
62 RUE LOUIS ARAGON
44720 SAINT-JOACHIM

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS
10 RUE DE VERDUN
44310 SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
7 RUE DU PETIT ANJOU
44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUTRON
14 RUE DE LA VALLÉE
44880 SAUTRON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAVENAY
2 RUE DU PARC DES SPORTS
44260 SAVENAY

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE THOUARÉ-SUR-LOIRE
6 RUE DE MAUVES
BP 50316
44470 THOUARE SUR LOIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLET
18 RUE ÉMILE GABORY
44330 VALLET

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BIGNON
11 RUE DU MOULIN
44140 LE BIGNON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CROISIC
5 RUE JULES FERRY
44490 LE CROISIC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PELLERIN
2 ALLEE GEORGE-SAND
44640 LE PELLERIN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU POULIGUEN
17 RUE JULES BENOIT
44510 LE POULIGUEN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES
AGÉES RÉSIDENCE ANDRÉE ROCHEFORT
10 BOULEVARD DE CIVANAM
44510 LE POULIGUEN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE
6 RUE DU PEN DUICK II
CS 66225
44262 NANTES 2

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMISSION SYNDICALE GRANDE BRIÈRE MOTTIÈRE
214 RUE DU CHEF DE L'ILE
44720 SAINT-JOACHIM

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLISSON
SÈVRE ET MAINE AGGLO
13 RUE DES AJONCS
CS 89409
44194 CLISSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC
AGGLO PAYS DE RETZ
2 RUE DU DOCTEUR ANGE GUÉPIN
44215 PORNIC

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHÂTEAUBRIANT-DERVAL
5 RUE GABRIEL DELATOUR
44110 CHÂTEAUBRIANT

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY
9 RUE DE L'ÉGLISE
44170 NOZAY BP 27

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS
BP 50201
44156 ANCENIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT GILDAS
2 RUE DES CHÂTAIGNIERS
44160 PONT-CHÂTEAU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES
1 RUE MARIE CURIE
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
2 BOULEVARD DE LA LOIRE
BP 29
44260 SAVENAY

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
44330 VALLET

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE
2 RUE GALILÉE
44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-ESTUAIRE
6 BOULEVARD DUMESNILDOT
BP 3014
44560 PAIMBOEUF

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
EHPAD RÉSIDENCE ELSA TRIOLET
62 RUE LOUIS ARAGON
44720 SAINT-JOACHIM

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
EPCC POLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
VIVANT BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE
4 B RUE GAËTAN RONDEAU
44200 NANTES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
ECOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX ARTS DE NANTES SAINT-NAZAIRE
2 ALLÉE FRIDA KAHLO
CS 56340
44263 NANTES 02

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
EPTB SÈVRE NANTAISE
10 ROUTE DE NID D'OIE
CS 49405
44190 CLISSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
GRAND LIEU COMMUNAUTÉ
1 RUE DE LA GUILLAUDERIE
CS 30003
44118 LA CHEVROLIÈRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
NANTES MÉTROPOLE HABITAT
26 PLACE ROSA PARKS
BP 83618
44036 NANTES 1

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
7 RUE DE VALMY
BP 71229
44012 NANTES 1

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ
1 AVENUE DE LA GARE
BP 29
44130 BLAIN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE
DE CHATEAUBRIANT
9 ESPLANADE DES TERRASSES
44110 CHÂTEAUBRIANT

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SILENE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VILLE DE SAINT NAZAIRE
17 RUE PIERRE MENDÈS FRANCE
BP 63
44602 SAINT NAZAIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SIPP LA BAULE LE POULIGUEN
17 RUE JULES BENOIT
BP 57
44510 LE POULIGUEN

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE DU PAYS D'HERBAUGES
12 RUE DE PORNIC
44830 BOUAYE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE DU SECTEUR DE LIGNÉ
3 PLACE DE LA PERRETTERIE
44850 LIGNÉ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE DU SECTEUR DE RIAILLÉ
182 RUE DU CÈDRE
44440 RIAILLÉ

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DE L' ENFANCE
PLACE DU MARECHAL FOCH
44156 ANCENIS

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE FOURRIÈRE POUR ANIMAUX DE LA PRESQU'ILE GUÉRANDAISE
1 RUE DES EPIS
44510 SAINT MOLF

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE PETITE ENFANCE
HOTEL DE VILLE
BP 19117
44191 CLISSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
SYNDICAT MIXTE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE ET
DE LA PECHE EN PAYS DE LA LOIRE
3 RUE CÉLESTIN FREINET
BAT B SUD
44200 NANTES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT DE LA LOIRE AVAL
1 TER AVENUE DE LA VERTONNE BÂT H20
44120 VERTOU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT BASSIN VERSANT DU BRIVET
5 RUE DES FRÈRES LUMIÈRES PA ABBAYE III
44160 PONTCHÂTEAU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE VIGNOBLE-GRANDLIEU
58 RUE DU TALLIS QUENEAU
44115 BASSE-GOULAINE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT GRAND LIEU ESTUAIRE
2 ALLÉE DES CHEVRETS
44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE ANGERS NANTES OPÉRA
1 RUE MOLIÈRE
BP 10929
44009 NANTES 1

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE CENTRE NORD ATLANTIQUE
1 BIS BOULEVARD DU PETIT VERSAILLES
44170 NOZAY

Nantes, le 3 mars 2026

*Objet : **promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE CHÈRE DON ISAC
1 ALLEE DU ROCHETEUR
44590 DERVAL

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
SYNDICAT MIXTE ENTENTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ERDRE NAVIGABLE ET NATURELLE
1 RUE DU CALVAIRE
44000 NANTES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MADAME LA PRESIDENTE
SYNDICAT MIXTE LES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE
4 ESPLANADE ANNA MARLY 4ÈME ÉTAGE
44600 SAINT-NAZAIRE

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Madame la Presidente,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL RÉGIONAL
DE BRIÈRE CENTRE ADMINISTRATIF
214 RUE DU CHEF DE L'ILE
44720 SAINT JOACHIM

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS
5 ALLÉE DU CHANTRE
BP 89133
44191 CLISSON

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.
C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE
PARC D'ACTIVITÉS DU BOIS CESBRON
CS 60125
44701 ORVAULT 01

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : ***promotion interne – Année 2026***
P.J Nombre de postes disponibles

Monsieur le President,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boite mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1er juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).
La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C’est pourquoi, si ce n’est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l’année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d’assister à un **webinaire d’informations**.
Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l’occasion d’approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l’issue.
Une inscription préalable, via notre site internet / rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 » est nécessaire pour assister à l’événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION de LOIRE ATLANTIQUE

Philip SQUELARD
Le Président